

LA CROIX

finansol
Édition 2019-2020

Frédéric Tiberghien
Président de Finansol
David Arous



Jean-Christophe
Ploquin Rédacteur
en chef à La Croix
Maxime Matthys

éditorial

Une bonne résistance

La finance solidaire continue de progresser dans l'économie française. Le baromètre que publient en partenariat Finansol et *La Croix* le montre. En 2018, la mauvaise tenue des marchés financiers a certes freiné la hausse de la collecte de l'épargne solidaire, dont les trois quarts sont placés en organismes de placement collectif (OPC). Un supplément de collecte d'un milliard d'euros a néanmoins été enregistré par rapport à 2017.

Les montants issus de l'épargne de partage ont eux légèrement reculé en raison des faibles taux d'intérêt, ce qui n'empêche pas l'encours de continuer à progresser. Enfin, la bonne surprise est venue de la hausse étonnamment vigoureuse de l'épargne collectée directement par les entreprises solidaires (+ 16,8 %), alors que l'année 2018 fut marquée par un contexte défavorable, avec la suppression de l'ISF et la mise en place du prélèvement à la source: le net recul des souscriptions des particuliers (- 40 %) a été compensé par celles des fonds 90/10 et des investisseurs institutionnels.

Avec au final des fonds investis en augmentation de 4,7 %, la finance solidaire continue d'innover et de se diversifier. Avec ce baromètre, *La Croix* et Finansol ont choisi d'éclairer des initiatives prises dans le domaine de la santé en France et en Afrique. « Prendre soin de l'autre remonte au plus lointain de l'humanité », rappelle l'anthropologue Valérie Delattre. Avec la finance solidaire, cela se conjugue aussi au futur. Mais la vigilance reste de mise pour que tous les canaux de collecte soient encouragés.

La finance solidaire poursuit sa dynamique de croissance

L'encours total d'épargne solidaire approche les 13 milliards d'euros. Le secteur de la santé, notamment, en bénéficie.



L'association Basiliade propose à des personnes atteintes du sida de partager un repas préparé ensemble par les bénéficiaires eux-mêmes. Clémence Curty pour La Croix

En partenariat avec



Même quand le temps s'avère incertain, la finance solidaire progresse. Tel est le principal enseignement du 17^e baromètre de la finance solidaire, publié par *La Croix* et l'association Finansol. L'encours total de l'épargne solidaire a atteint 12,6 milliards d'euros en 2018, en progression de 8,7 % par rapport à 2017. Cette belle performance est due notamment à 423 000 nouvelles souscriptions.

« Ces nouvelles souscriptions et les reversements sur des placements déjà existants permettent la poursuite de la croissance des encours malgré la mauvaise tenue des marchés financiers en 2018, se félicite Frédéric Fourrier, responsable de l'Observatoire de Finansol. Si la croissance de l'encours global de 2017, à plus de 18 %, avait été exceptionnelle, le rythme de 2018, bien que moindre, reste très satisfaisant. Il y a un mouvement de fond pour l'ouverture de produits d'épargne solidaire. »

« Le rythme de 2018, bien que moindre que celui de 2017, reste très satisfaisant. Il y a un mouvement de fond pour l'ouverture de produits d'épargne solidaire. »

La progression est d'autant plus notable que les variations sur les marchés financiers ont fait baisser le volume global de l'épargne salariale, qui reste de loin le plus important des trois canaux de collecte de la finance solidaire.

L'épargne salariale a deux composantes: l'actionnariat salarié, dont l'encours est passé de 50,7 à 47,3 milliards d'euros entre 2017 et 2018 (source AFG), et les fonds communs de placement d'entreprise (FCPE), passés de 81,8 à 78,2 milliards d'euros. Alors que l'encours total de ces

Suite page 2. ●●●

La finance solidaire poursuit sa dynamique de croissance

« Les investisseurs institutionnels ont plus que compensé le ralentissement du nombre de souscriptions de particuliers consécutif à la suppression de l'ISF. »

●●● Suite de la page 1.

derniers a baissé de 3,6 milliards, on note que les FCPE estampillés « solidaires » ont eux progressé de plus de 8 %, passant de 7,4 à 8 milliards d'euros. Un succès imputable notamment à l'obligation faite aux entreprises, depuis 2010, de proposer un fonds solidaire dans leur dispositif d'épargne salariale.

À l'intérieur des FCPE, les fonds dits « multi-entreprises », s'adressant majoritairement à des petites structures (des PME de n'importe quel secteur), progressent plus rapidement que les fonds dédiés, spécifiques aux grosses entreprises (Carrefour, Danone...), à l'assise financière plus importante. « On constate un développement plus rapide des encours sur les fonds multi-entreprises du fait du tissu économique du pays, composé majoritairement de PME », explique Frédéric Fourrier.

« On constate un développement plus rapide des encours sur les fonds multi-entreprises du fait du tissu économique du pays. »

Outre l'épargne salariale, les deux autres canaux progressent également. L'encours de l'épargne via les banques ou les mutuelles d'assurance est passé de 3,6 milliards à 3,9 milliards d'euros, soit une progression de plus de 8 %. Surtout, le nombre de souscriptions a augmenté de 27 %. Le fruit d'une diversité chaque année plus grande des acteurs proposant des produits d'épargne solidaire : aux réseaux historiques de la Nef ou du Crédit Coopératif sont venus s'ajouter, au fil des années, ceux d'agents plus traditionnels, comme les Caisses d'Épargne ou BNP Paribas. Ces souscripteurs sont des particuliers, mais aussi des investisseurs institutionnels, par exemple des fonds de retraite, des caisses de prévoyance.

Ces derniers irriguent aussi le troisième canal, celui de la participation directe au capital d'une entreprise solidaire. Son encours est passé de 558 millions à 651 millions d'euros, soit une progression

de 16,8 %. Le nombre de souscriptions a augmenté de 6,3 %. « Les investisseurs institutionnels ont plus que compensé le ralentissement du nombre de souscriptions de particuliers consécutif à la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune », analyse Frédéric Fourrier.

Le responsable de l'Observatoire de Finansol estime que ce levier de développement ne doit pas occulter le fait que les particuliers restent un énorme gisement à explorer, rappelant notamment que les assurances-vie représentent 40 % du patrimoine financier des Français. Déjà, il se réjouit que « la loi Pacte impose, à une échéance proche, une unité de compte solidaire dans tous les contrats multi-supports », cause largement soutenue par Finansol.

Cette dernière est par ailleurs attentive au devenir du livret de développement durable (LDD), qui avait remplacé le Codevi en 2007, puis était devenu livret de développement durable et solidaire (LDDS) dix ans plus tard. « Nous attendons depuis deux ans les décrets d'application permettant un mécanisme de partage de l'épargne et le fléchage vers le financement d'activités solidaires. Pour le moment, ce livret n'a de solidaire que le nom », estime Frédéric Fourrier.

La lutte contre l'exclusion capte plus de la moitié des financements générés par l'épargne solidaire : sous cette catégorie sont réunis le parc du logement très social, enrichi de plusieurs centaines de nouveaux logements ; l'action sanitaire et sociale, accompagnant les projets d'hébergement des personnes handicapées ou dépendantes et l'insertion par l'activité économique (notamment par des activités économiques dites « à forte utilité sociale »).

Le financement d'activités environnementales a fortement crû au cours des deux dernières années, au point d'absorber le quart des ressources émanant de la finance solidaire : il recouvre l'aide aux entreprises et associations de la filière biologique ou, plus largement, s'inscrivant dans les logiques de circuits courts agricoles, ainsi que le soutien aux énergies renouvelables. Enfin, le soutien à des projets tenus dans des pays en développement représente désormais la troisième voie la plus importante dans la répartition des ressources issues de la finance solidaire.

Romain Subtil

La finance solidaire en 2018



423 000 nouvelles souscriptions d'un placement solidaire...

... épargnants via leur entreprise...

... épargnants via leur banque ou mutuelle d'assurance...

... épargnants via une entreprise solidaire...



... ont déposé **1 milliard d'euros** supplémentaires sur des placements solidaires, pour un encours total de **12,6 milliards d'euros** au 31 décembre 2018 (soit + 8,7 % sur un an)

... permettant de verser **4,1 millions d'euros** de dons à des associations

... générant **367,4 millions d'euros** de financement solidaire pour soutenir des projets à vocation sociale et/ou environnementale



48 000 emplois créés ou consolidés



3 050 personnes relogées



22 600 foyers approvisionnés en électricité renouvelable



Près de **70** acteurs du développement économique dans les PED*

* Pays en développement (microfinance, coopératives agricoles, entreprises sociales...)

Épargner via son entreprise

Créée en 1993 pour proposer des repas partagés, l'association gère aujourd'hui plusieurs dizaines d'appartements destinés aux personnes porteuses du virus du sida.

Basiliade, au service des personnes atteintes du VIH

Pendant que Jean-Louis finit de débarrasser la table, Nicolas vérifie le planning : « Ouvrir chaque jour nous met parfois en tension mais heureusement, nous accueillons de nouveaux volontaires, ce qui n'est pas le cas de toutes les associations accompagnant des personnes atteintes du VIH. »

Le repas partagé est dans l'ADN de Basiliade, fondée en 1993 par Didier Arthaud et ses amis. Au sein de la communauté gay, alors que le nombre de décès liés au virus du sida croît de manière exponentielle, ils sont alarmés par la grande précarité de certains malades, exclus de leur famille, voire à la rue. Un lieu d'accueil est trouvé dans le 4^e arrondissement de Paris. Vient qui veut pour un repas gratuit, à condition d'aider à le préparer : Basiliade, du nom des maisons destinées aux plus pauvres fondées par Basile le Grand, vient de naître.

Dès septembre 1994, l'association loue sept appartements ; les fonds du Sidaction lui permettent d'embaucher une assistante sociale en février 1995. À partir de 1996, grâce à l'émergence des trithérapies, elle se trouve moins accaparée par l'urgence de la fin de vie. Les repas partagés migrent vers le 3^e arrondissement, où ils accueillent chaque soir une quinzaine de personnes.

Depuis 2005, le ministère de la santé n'alloue plus de fonds pour



Deux familiers de Basiliade préparent le repas à partir de dons de nourriture. Clémence Curty pour La Croix

le sida, qui a rejoint la catégorie des maladies chroniques. « Je le regrette, d'autant que des études attestent que le sida est un facteur aggravant de précarité », précise Didier Arthaud.

Mais cela n'empêche pas Basiliade de grandir, puis de stabiliser ses financements : la moitié de ses 3 millions d'euros de budget annuel

provient de fonds publics engagés sur quinze ans, l'autre moitié est issue du Sidaction, de dons privés ou de subventions de collectivités publiques. Basiliade gère près de 70 appartements à Paris, Lyon et Bourg-en-Bresse.

Après avoir rejoint Basiliade il y a quinze ans comme volontaire, Nicolas s'occupe aujourd'hui du recrutement et de la trésorerie : « En 2012, notre banque historique, le Crédit Coopératif, nous a aidé, par un prêt à un taux très intéressant, à acheter le seul appartement dont l'association est propriétaire. » En 2014, sa filiale Ecofi Investissements a offert, sans que Basiliade n'ait de garantie à apporter, un financement de 150 000 €, sous la forme de billets à ordre amortis en trois échéances.

Cette manne a permis à l'association de soutenir ses projets et ceux d'autres acteurs qui ont connu des difficultés de gestion financière et/ou de gouvernance, telles que les associations Sol En Si ou Dessine-moi un mouton.

Pour soutenir ces associations, Basiliade a créé l'Alliance pour une gestion solidaire (AGS), qui mutualise les fonctions support, comme la comptabilité. Depuis quelques mois, l'association accueille les bénéficiaires parisiens dans un bâtiment rénové, non loin de Bastille, partagé avec un cabinet de médecins et l'équipe de l'AGS. Un moyen, selon Didier Arthaud, de « préserver cette biodiversité associative ».

Début 2018, ESFIN gestion, la société de gestion et de capital développement du Crédit Coopératif, a permis à Basiliade d'émettre 300 000 € de titres associatifs, à un taux de 4 %, payables sur sept ans. « Pour une association, ces titres sont quasiment l'équivalent des fonds propres d'une entreprise, estime Nicolas. Tout en bénéficiant de modalités de remboursement très souples, ils lui permettent d'investir. » Les lieux d'accueil de Bourg-en-Bresse devraient en être les premiers bénéficiaires.

Romain Subtil

repères

Souscrire via son entreprise, mode d'emploi

Les salariés ont la possibilité d'épargner solidaire via leur entreprise dans le cadre de leur Plan d'Épargne Entreprise ou Interentreprises (PEE ou PEI) et/ou de leur plan d'épargne pour la retraite collectif/interentreprises (Perco ou Percoi), en plaçant tout ou partie de leur épargne salariale (intérêts, abondement, participation...) sur un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) solidaire.

L'épargne salariale bénéficie d'un cadre fiscal avantageux pour les employeurs et les salariés. Pour ces derniers, les sommes investies et les intérêts générés sont exonérés d'impôt sur le revenu (dans les limites fixées par la loi).

Les établissements financiers distribuant des FCPE solidaires labellisés Finansol sont : Amundi Group, BNP Paribas ERE, Ecofi Investissements, Humanis Gestion d'Actifs, La Banque Postale AM, Natixis Interépargne et OFI Asset Management.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.finansol.org ou adressez-vous à votre entreprise.

paroles

« Je ne suis pas boursicotier »

Mathieu, 43 ans, Maisons-Alfort (Val-de-Marne)
Souscripteur du FCPE Choix Responsable Engagement d'Ecofi Investissements

« À vrai dire, pour moi, le doute n'existait pas. Je souhaitais donner du sens à mon épargne. Je souhaitais qu'elle soit utilisée à

bon escient, qu'elle soutienne des entreprises en phase avec mes convictions, des entreprises qui s'inscrivent dans l'économie réelle. Le choix de l'épargne salariale solidaire était donc un choix évident. En plus, il s'agit d'une épargne sur le long terme : je ne suis pas boursicotier, le fonds souscrit comporte des actions mais, dans le cadre du PEE, la somme est bloquée pendant cinq ans et, dans le cadre du Perco, jusqu'à la retraite. Je suis content de soutenir des entreprises qui déploient les meilleures pratiques. Pour moi, c'est tout simplement rassurant ! »

Épargner en direct via une entreprise solidaire

La foncière Familles Solidaires collecte de l'épargne solidaire pour construire des programmes immobiliers d'habitat partagé et accompagné par du personnel.

Une colocation pour surmonter ses fragilités

Strasbourg (Bas-Rhin)
De notre correspondante régionale

Un doux parfum de crêpes se répand dans l'appartement. Les habitants se relaient à la poêle aux côtés de Nora, l'auxiliaire de vie. Cédric arpente le couloir aux côtés du kinésithérapeute. Karine, pensive, est contrariée par son malaise du matin.

Ici, au rez-de-chaussée d'un immeuble récent, vivent en colocation quatre personnes souffrant de lésions cérébrales. Nicolas les rejoint chaque soir après sa journée de travail en Esat (établissement et service d'aide par le travail). Plus autonome, il vit seul dans un deux-pièces au premier étage.

Tous ont subi un traumatisme crânien (accident domestique, de la route...), un AVC, ou gardent des séquelles neurologiques d'une maladie. Certes, ils marchent, mais ils connaissent pertes de mémoire, troubles spatio-temporels, certaines difficultés de langage, de motricité fine, voire de comportement.

« Lors de mon accident, en 2012, je suis retourné vivre chez mes parents. Mais je me sentais un peu "Tanguy". Depuis trois ans, j'apprécie la colocation. Je vois du monde », raconte Cédric, 42 ans. C'est en fréquentant le groupe d'entraide mutuelle de l'As-

sociation des familles de traumatisés crâniens et cérébrolésés (AFTC) qu'il a entendu parler du lieu.

L'association n'est pas propriétaire de l'appartement, mais les locataires sont suivis par son service d'accompagnement médico-social et fréquentent plusieurs fois par semaine son accueil de jour.

« Nos enfants peuvent quitter le cocon familial sans pour autant vivre en établissement. C'est très important pour leur inclusion dans la société. »

La propriétaire, c'est Familles Solidaires. Une foncière (société exploitant un portefeuille immobilier) basée en Alsace, collectant de l'épargne solidaire des citoyens pour investir dans des projets d'habitat partagé et accompagné. Elle a été créée en 2012 par huit familles et amis de personnes cérébrolésées confrontées au manque de réponses adaptées, accep- ●●●

Dans une colocation gérée par Familles Solidaires. Familles Solidaires



Publicité

LA
MATINALE
de PASCALE DE LA TOUR DU PIN
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 6H À 9H
LCI
CANAL 26

●●● tant de placer leurs économies pour amorcer le fonds.

Les deux appartements strasbourgeois font partie de l'immeuble K'Hutte, construit dans un écoquartier, et conçu par les futurs propriétaires. Faire partie des copropriétaires a permis de prévoir, dès la conception, l'installation de portes palières sans seuil, d'un ascenseur ou de bandes éclairantes tout au long des coursives extérieures et des couloirs intérieurs.

« Dans de tels habitats, nos enfants peuvent quitter le cocon familial sans pour autant vivre en établissement. C'est très important pour leur inclusion dans la société.

Cela nous permet à nous, parents, de vivre une relation spontanée avec eux, sans les obstacles liés aux structures », commente Pascal Gerzaguet, qui préside l'association d'intermédiation locative, facilitant la gestion administrative pour les locataires, tous sous tutelle.

En mutualisant leur prestation de compensation du handicap, les colocataires bénéficient de la présence d'une auxiliaire de vie toute la journée, ainsi que d'une veilleuse de nuit, ce que chacun ne pourrait se permettre en ne comptant que sur son enveloppe personnelle. « Avec les auxiliaires de vie, on sort beaucoup, ●●●

651

millions d'euros

C'est l'encours total de la participation directe au capital d'une entreprise solidaire en 2018, en progression de 16,8 % par rapport à 2017.

paroles

« Permettre le développement de projets d'habitat adapté »

René, 67 ans, Rumersheim (Bas-Rhin)
Souscripteur d'actions non cotées de la foncière Familles Solidaires

« À la suite d'un accident de la circulation, notre fils Nicolas est devenu handicapé. Nous étions inquiets pour le futur, pour son autonomie. Ma femme a connu l'existence de l'Association des familles des traumatisés crâniens et cérébrolésés d'Alsace (AFTC Alsace) dans le journal. Nous nous sommes rapprochés de cette association qui nous a parlé des modalités de l'habitat participatif que mettait en œuvre Familles Solidaires. Nous avons ainsi pu trouver une solution de logement adapté, respectant les besoins d'autonomie et d'accompagnement de Nicolas. Nous avons souscrit des parts de la foncière de Familles Solidaires afin de permettre le développement d'autres projets d'habitat adapté comme celui dont bénéficie Nicolas et permettre à des familles rencontrant le même type de difficultés d'envisager l'avenir. »

«... c'est sympa », raconte Kelly, 40 ans. Les murs de sa chambre sont tapissés de photos, dont certaines immortalisent des événements de la colocation : anniversaires, sorties cinéma, restaurants, visites...

Près d'une centaine d'actionnaires ont permis au total la livraison de quatre appartements et le lancement de six autres. Pour construire de nouveaux projets, Familles Solidaires cherche en permanence de nouveaux particuliers investisseurs. Objectif : que 30 % du coût d'un investissement soit couvert par de l'épargne citoyenne, afin de pouvoir lever des emprunts

bancaires, notamment du prêt locatif social, qui permet d'appliquer des loyers modérés.

La foncière Familles Solidaires, dont les parts sont labellisées Finansol, ne verse pas de dividendes à ses actionnaires, et ceux-ci voient leur capital bloqué pendant cinq ans, mais ils bénéficient d'une réduction de l'impôt sur le revenu de 18 % du montant souscrit la première année (conditions selon la législation actuelle). Prochain appartement à ouvrir, l'an prochain : une colocation pour malades d'Alzheimer, à Zillisheim.

Élise Descamps

Souscrire directement au capital d'une entreprise solidaire



Établissements

- Actions non cotées des 3 Colonnes
- Actions non cotées d'Autonomie et Solidarité
- Micro-prêt solidaire Babyloan
- Compte d'épargne solidaire de la Caisse Solidaire
- Actions non cotées de la foncière Caritas Habitat
- Actions non cotées de la foncière Chênelet
- Parts d'indivision de Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire (CIGALES)
- Parts d'indivision de Club Local d'Épargne pour les Femmes qui Entreprennent (CLEFE)
- Actions non cotées de Cogne Investissement
- Compte courant solidaire de la Cofides Nord-Sud
- Actions non cotées d'Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD)
- Actions non cotées d'Énergie Partagée Investissement (EPI)
- Actions non cotées d'Épargne Solidaire pour l'Immobilier Social (ESIS)
- Actions non cotées du Fonds Afrique Développement (FADEV)
- Actions non cotées de la foncière Familles Solidaires
- Actions non cotées de Femu Qui
- Actions non cotées de France Active Investissement
- Actions non cotées de Garrigue
- Actions non cotées de la foncière Habitat et Humanisme
- Actions non cotées d'Habitats Solidaires
- Actions non cotées d'Herrikoa
- Actions de INCO Investissement
- Actions non cotées d'Initiatives pour une économie Solidaires (IÉS)
- Actions non cotées de la foncière solidaire Léopold Bellan
- * Portefeuille électronique de LITA.co
- Actions non cotées la Nef
- Actions non cotées de Lurzaindia
- Actions non cotées de Microfinance Solidaire
- Parts sociales et Depository receipts d'Oikocredit
- Actions non cotées de PhiTrust Partenaires
- Actions non cotées de Planetic
- Actions non cotées de Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI)
- Parts B de capital de Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL-Prologues)
- Actions non cotées de SOLIFAP
- Actions non cotées de la foncière Terre de Liens
- Actions non cotées d'UrbanCoop

*si investissement en capital

Sur l'impôt sur le revenu :

Si vous conservez votre titre au moins 5 ans en cas de rachat par un tiers ou 7 ans en cas de remboursement de l'entreprise solidaire, vous bénéficierez d'une réduction de votre impôt sur le revenu égale à 18 % ou 25 % du montant de la souscription (réduction plafonnée à 9 000 € pour une personne seule et au plafonnement global des niches fiscales à 10 000 € par an).

Pour en savoir plus sur ces placements, leur fiscalité et les projets solidaires qu'ils financent, rendez-vous sur www.finansol.org

VISACTU pour LA CROIX

repères

Finansol, promoteur de la finance solidaire

Finansol. Créée en 1995, l'association Finansol a pour mission de développer la solidarité dans l'épargne et la finance. Elle fédère près de 90 entreprises, associations et établissements financiers engagés dans une démarche de solidarité.

Le label. Finansol gère un label qui atteste le caractère solidaire d'un produit financier. Il repose principalement sur des critères de solidarité et de transparence. Les épargnants ont ainsi l'assurance que leur argent contribue réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale. Ce label est attribué et contrôlé annuellement par un comité d'experts indépendants. À ce jour, 156 produits d'épargne sont labellisés Finansol.

La différence avec l'ISR. La finance solidaire ne doit pas être confondue avec l'investissement socialement responsable (ISR). L'ISR consiste à sélectionner les titres d'un fonds d'investissement (actions, obligations...) en fonction de leurs performances financières mais aussi de critères sociaux, environnementaux et de gouvernance. La finance solidaire repose sur un degré d'engagement plus fort puisque les activités financées sont choisies notamment en fonction de leur utilité sociale (lutte contre l'exclusion, cohésion sociale ou environnement, par exemple) et de leur capacité à produire un impact social mesurable. Elles ne sont pas cotées en bourse.

Épargner via sa banque ou sa mutuelle d'assurance

L'ONG Action contre la faim (ACF) a lancé e-Santé jeunes, une application en phase expérimentale, dont le but est de faciliter l'accès aux soins.

En Côte d'Ivoire, le mobile au service de la santé des jeunes

Abidjan (Côte d'Ivoire)
 Correspondance spéciale

L'expérimentation a débuté en août 2018. À cette date, l'ONG Action contre la faim (ACF) a lancé e-Santé jeunes, une application mobile conçue par une start-up de jeunes Ivoiriens. Son but ? Assurer une meilleure information des jeunes et les sensibiliser sur les questions de santé. « L'application ne permet pas de faire des consultations en ligne, c'est légalement impossible surtout qu'on parle de mineurs, explicite Rachel Alessandri, directrice d'ACF pour la Côte d'Ivoire. En revanche, elle permet un échange d'informations qui crée un lien de confiance et peut aiguiller le jeune vers une structure de santé s'il y a un besoin plus spécifique. »

L'application mobile propose des messages de sensibilisation, des astuces santé et un forum d'échanges entre adolescents sur la santé, supervisé par un professionnel. Elle propose également un « tchat » ouvert avec réponses en temps

réel aux questions anonymes des jeunes par des prestataires de soins du ministère ivoirien de la santé et de l'hygiène publique.

Les jeunes peuvent ainsi échanger avec une sage-femme, un médecin ou un psychologue et leur poser toutes sortes de questions en lien avec leur santé.

« Nous avons constaté que de nombreux jeunes ne fréquentent pas les centres de santé de premier contact, en particulier dans les quartiers urbains précaires d'Abidjan, commente Ida Togbe, responsable du projet e-Santé jeunes. Ils estiment qu'ils sont mal accueillis, qu'ils sont jugés et qu'il y a un manque de confidentialité car les soins sont souvent rapportés au sein de leur communauté. »

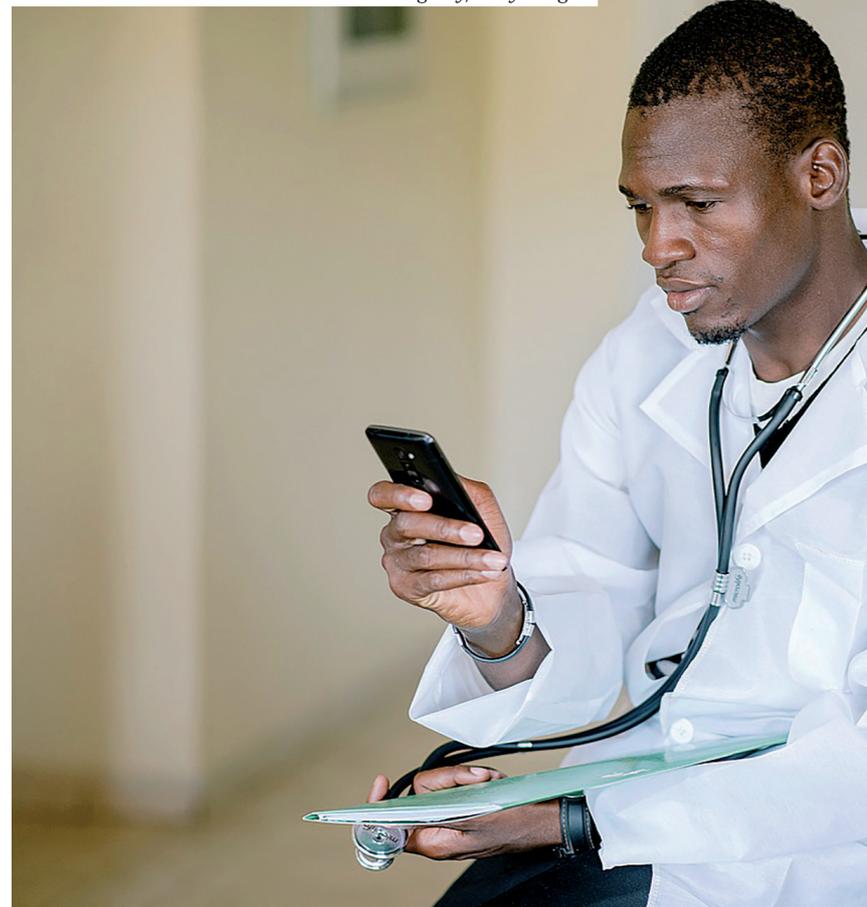
À Abidjan, la capitale économique ivoirienne, de nombreux jeunes éprouvent en effet des difficultés à parler de leurs problèmes de santé, notamment sexuelle, avec leurs parents ou le personnel médical dans les centres de santé à proximité de leur lieu d'habita-

« L'application doit être hébergée sur le serveur du gouvernement pour respecter la loi sur la gestion des données à caractère personnel. »

tion. Pour ces questions encore taboues, le premier réflexe est d'en parler à ses amis « intimes », ou de se lancer dans une recherche sur Internet, largement utilisé par une jeunesse hyperconnectée en zone urbaine.

L'un des défis qu'entend relever e-Santé jeunes est donc de résoudre le problème de la confidentialité et de la confiance dans les consultations médicales en mettant en relation les jeunes patients avec des professionnels

L'application e-Santé permet aux jeunes Ivoiriens de « tchatter » avec un médecin. Commerce and Culture Agency/Getty Images



de santé physique et mentale. « Les jeunes ont ainsi accès de façon anonyme, confidentielle, sans tabou et en temps réel à l'information et à l'éducation en matière de santé et de santé sexuelle et reproductive, et peuvent être orientés vers une structure spécialisée s'ils présentent des signes de vulnérabilité ou ont besoin d'une prise en charge spécifique », explique Rachel Alessandri.

L'idée d'une telle opportunité enchante de nombreux jeunes Abidjanais. Pour Franck Séka, un étudiant de 19 ans, cette application est « salutaire ». Elle évitera aux jeunes d'avoir recours à

des structures de santé physique et mentale. « Les jeunes ont ainsi accès de façon anonyme, confidentielle, sans tabou et en temps réel à l'information et à l'éducation en matière de santé et de santé sexuelle et reproductive, et peuvent être orientés vers une structure spécialisée s'ils présentent des signes de vulnérabilité ou ont besoin d'une prise en charge spécifique », explique Rachel Alessandri.

repères

Et aussi...

Sur la-croix.com, les expériences de trois autres structures qui bénéficient de fonds de la finance solidaire et qui interviennent dans le domaine du soin.

Les Invités au festin (IAF), association née en 1990, œuvre pour une « psychiatrie citoyenne ». IAF remet les personnes souffrant de troubles psychiques au cœur de la cité et promeut le vivre-ensemble, via des maisons-relais.

La Fondation Léopold-Bellan gère 67 établissements de santé,

surtout destinés aux personnes en situation de fragilité. Pour financer la construction d'un Ehpad à Tours, elle a créé une filiale reconnue comme entreprise solidaire d'utilité sociale. À terme, l'établissement proposera un prix de journée d'un tiers inférieur à celui du marché privé lucratif.

La Fondation pour le logement social, reconnue d'utilité publique, favorise par le logement l'insertion des familles les plus en difficulté. Propriétaire de 168 appartements, elle accompagne, au moyen d'une « gestion locative adaptée », chaque ménage, en tenant compte de plusieurs critères : ressources, degré d'autonomie...

Pour vous accompagner dans vos projets d'entrepreneuriat social

LA CROIX
OFFERT PENDANT 3 SEMAINES

LA CROIX, le quotidien d'information générale qui met chaque jour en lumière les innovations en économie sociale et solidaire.

Simple et rapide ! JE SOUSCRIS EN LIGNE la-croix.com/3SG-FINANSOL

+ 8 %

C'est la progression enregistrée entre 2017 et 2018 de l'encours de l'épargne solidaire via les banques ou les mutuelles d'assurance. Une augmentation portée par la hausse de 27 % du nombre de souscriptions.

Épargner via sa banque ou sa mutuelle d'assurance

Les produits de partage

Établissements	Produits
Banque Française Mutualiste	FCP Avenir Partage ISR et Service d'épargne solidaire (livret éligible : Livret BFM Avenir)
Carac	Assurance-vie Entraid'Épargne Carac
CIC	Livret d'Épargne pour les Autres et FCP CM-CIC France Emploi
Crédit Agricole	Solidarité - CA Contre la Faim, Solidarité - CA Habitat et Humanisme et Solidarité - Initiatis Santé
Crédit Coopératif	Livret Agir, Livret Jeune Agir, LDDS de partage, Livret A comme Agir, Livret Solidaire Associations, Epargne Solidaire, FCP Agir avec la Fondation Abbé Pierre, Crédit Coopératif Agir UNICEF, Faim et Développement Agir CCFD et FCP Faim et Développement (Equilibre et Solidarité)
Crédit Municipal de Paris	Livret Paris Partage
Crédit Mutuel	Livret d'Épargne pour les Autres du Groupe Adhérents à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (Fédérations de Strasbourg, Lyon, Paris, Annecy, Toulouse, Caen, Marseille, Nantes, Orléans, Valence et Angers) et FCP CM-CIC France Emploi Livret Solidaire du Crédit Mutuel Arkea (Fédérations de Bretagne, du Massif Central et du Sud-Ouest)
La Banque Postale	Service Intérêts Solidaires (livrets éligibles : Livret A, LDDS, Livret d'Épargne Populaire) SICAV Libertés et Solidarité
LCL	Solidarité - Habitat et Humanisme et Solidarité - CCFD-Terre Solidaire
MACIF	Livret Solidaire Macif
MAIF	Livret Epargne autrement, Livret A autrement et LDDS autrement
Meeschaert	FCP Ethique et Partage - CCFD-Terre Solidaire
Société Générale	Service d'épargne solidaire (livrets éligibles : Livret A, LDDS, Livret Jeune, Compte sur Livret, Livret Epargne Plus Société Générale et Livret BFM Avenir) SG Solidarité CCFD-Terre Solidaire, SG Solidarité Fondation pour la Recherche Médicale, SG Solidarité Habitat et Humanisme et SG Solidarité Les Restaurants du Cœur (fonds souscriptibles via tous les contrats d'assurance-vie)

Souscrire un placement de partage (livret, OPC, assurance-vie, compte à terme)

Vous donnerez alors au moins 25 % de votre rémunération (intérêts, dividendes) à une association de votre choix.

Pour l'association bénéficiaire :

L'association recevra plus d'argent car les intérêts cédés bénéficieront d'un prélèvement réduit à 22,2 % au lieu de 30 %, dans le cadre de l'application du prélèvement forfaitaire unique (PFU).

Dans le cadre des livrets réglementés, la totalité des intérêts cédés seront versés à l'association, ces placements étant défiscalisés (produits en rouge).

Pour l'épargnant :

L'épargnant bénéficiera de la fiscalité avantageuse du don car 66 % ou 75 % (en fonction du type d'association) de la somme donnée à l'association (après application du PFL) sera déductible de son impôt sur le revenu. Dans le cadre du régime fiscal des revenus mobiliers, l'épargnant verra ses revenus de placements non cédés (hors livrets réglementés) soumis au prélèvement forfaitaire unique à 30%.

Les produits d'investissement solidaire

Établissements	Produits
Amundi	FCP Finance et Solidarité
Banques Populaires	Livret CODEVair (Fédérations : Aquitaine Centre Atlantique, Grand Ouest et Occitane) FCP Mirova Emploi France
BNP Paribas	FCP BNP Paribas Obli Responsable et FCP BNP Paribas Social Business France
Caisse d'Épargne	FCP Insertion Emplois Dynamique et FCP Mirova Emploi France
Crédit Agricole	Contrat solidaire (assurance-vie), FCP Solidarité, FCP CPR Patrimoine Solidaire et FCP Amundi Protect Solidaire
Crédit Coopératif	Livret Coopération pour ma région, Livret Agir Fondations, Livret Oikocredit, SICAV Choix Solidaire, FCP Confiance Solidaire et FCP Ecofi Agir pour le Climat
Crédit Municipal de Nantes	Livret d'Épargne Solidaire, Livret de Micro Epargne Solidaire et Compte d'Épargne Solidaire
Crédit Municipal de Nîmes	Livret d'Épargne Griffon Solidaire et Compte à terme Griffon Solidaire
Crédit Municipal de Paris	Livret Solidarité et Compte à terme Solidarité
Ecofi Investissements	Schneider Energie SICAV Solidaire, FCP Ecofi Contrat Solidaire et FCP Axa Future Génération
La Financière Responsable	FCP LFR Actions Solidaires
Humanis Gestion d'Actifs	FCP HGA Actions Solidaire Emploi Santé
La Banque Postale	FCP LBPAM ISR Actions Solidaire
La Nef	Livret Nef et Compte à terme Nef
LCL	SICAV Danone.Communities
MACIF	FCP Macif Croissance Durable et Solidaire
MAIF	FIP Solidaire MAIF 2018
Mandarine Gestion	FCPR Mandarine Capital Solidaire

Souscrire un placement d'investissement solidaire (FCP, SICAV, livret, assurance-vie, etc.)

Tout ou partie de l'argent placé sera alors investi dans des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale. Vous conserverez votre rémunération potentielle.

Dans le cadre du régime fiscal des revenus mobiliers, l'épargnant verra ses revenus de placements soumis au prélèvement forfaitaire unique à 30%.

●●● l'automédication et à l'achat de médicaments dans les rues.

Il avoue avoir procédé ainsi pour se soigner, il y a quelques mois, d'une maladie vénérienne. « Cela me garantissait le secret, confie-t-il. Aller en consultation à l'hôpital du quartier, c'est difficile parce que les gens me connaissent et j'avais un peu honte. » Michelle, 20 ans, est séduite elle aussi par l'idée d'aborder des questions dont elle n'arrive pas à parler avec ses parents, notamment sur les méthodes contraceptives.

Pour le moment, e-Santé jeunes est utilisé par une trentaine de jeunes testeurs et une vingtaine de prestataires. « L'application doit être hébergée sur le serveur du gouvernement pour respecter la loi sur la gestion des données à caractère personnel. Nous y travaillons et attendons le feu vert du gouvernement pour la déployer à grande échelle », confie Ida Togbe.

Le projet est financé, entre autres, par les dons issus du Livret d'épargne pour les Autres, proposé par le CIC.

Guy Aimé Ebloté



Pour en savoir plus sur ces placements, leur fiscalité et les projets solidaires qu'ils financent, rendez-vous sur www.finansol.org

Entretien. D'après Valérie Delattre, l'auteure de *Handicap. Quand l'archéologie nous éclaire* (1), le soin apporté aux personnes handicapées ou diminuées physiquement remonte aux sociétés les plus anciennes.

« Prendre soin de l'autre remonte au plus lointain de l'humanité »

Valérie Delattre

Archéo-anthropologue à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)

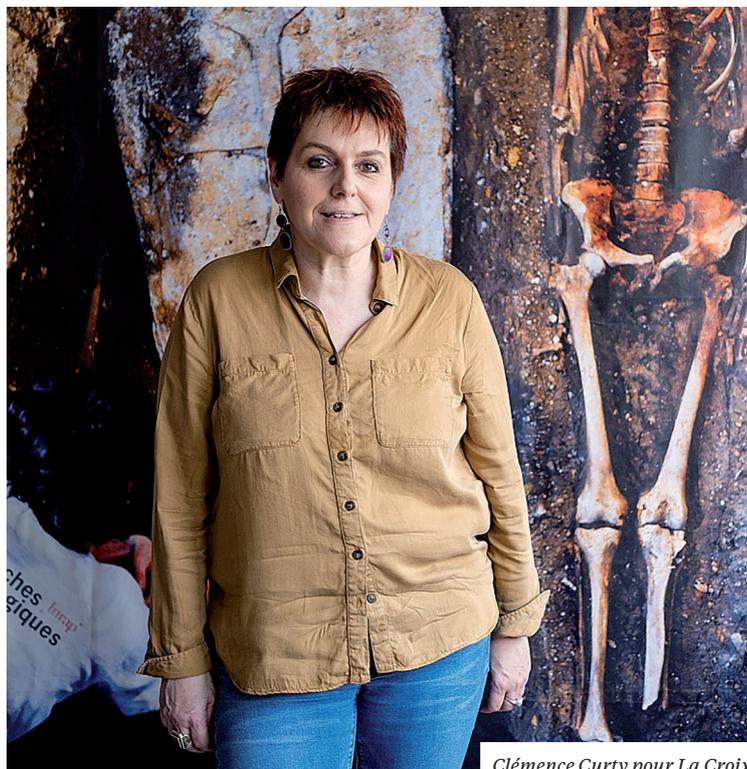
Sait-on comment les personnes handicapées ou diminuées physiquement étaient prises en charge dans les sociétés anciennes ?

Valérie Delattre : Le soin, la bienveillance envers l'autre quand il est handicapé remonte au plus lointain de l'humanité. On parle de « paléo-compassion ». Parmi la centaine de tombes néandertaliennes connues dans le monde, deux sont des sépultures doubles. Dans les deux cas, un adulte a été enterré avec un enfant handicapé. L'un de ces enfants était hydrocéphale; l'autre victime d'une forme de paralysie infantile.

Il faut imaginer cela : un groupe de néandertaliens, qui vit dans le froid, entre 60 000 et 45 000 années avant notre ère, dans un quotidien plein de chausse-trapes. Ce groupe a pris en charge deux petits êtres différents, dont l'autonomie était limitée, qu'il fallait porter, et qui ont pu vivre jusqu'à 8 et 10 ans.

Ces enfants ont été pris en charge dans la vie, mais aussi dans la mort. On a pensé que, non autonomes dans la vie, ils le seraient aussi dans la mort et qu'ils avaient donc besoin d'être accompagnés dans leur passage vers l'au-delà. Ces enfants n'ont été ni tenus à l'écart ni abandonnés, sinon ils n'auraient pas survécu.

On imaginait plutôt que ces sociétés de survie allaient être dures envers les plus faibles...



Clémence Curty pour La Croix

V. D. : Le handicap fait alors partie du quotidien ! Aujourd'hui, on se casse un membre, la fracture est réduite, on est immobilisé trois mois... et on n'en parle plus. Mais quand on ne savait pas réduire une fracture, que se passait-il ? Les deux segments d'os abîmés se ressoudaient n'importe comment et on devenait boiteux.

Je recommande souvent d'aller au Louvre : les nains, les bossus, les personnes appareillées ou avec des pieds bots sont partout, sur les vases grecs, les statues mésopotamiennes ou égyptiennes, les chapiteaux romains, les enluminures...

Dans ces sociétés anciennes, et jusqu'au XVIII^e siècle, le handicap n'induit pas la relégation. Les per-

sonnes différentes ne sont pas enterrées dans des cimetières à part comme l'ont été les enfants non baptisés ou les prostituées.

Handicapé, on ne perd pas sa place dans la société. Le plus vieux amputé français identifié – son avant-bras a été coupé au silex – a vécu en 4 700 ans avant notre ère. Cet homme a survécu longtemps après son amputation et a été enterré avec des objets de prestige, ce qui prouve que son statut social n'a pas été oblitéré par son handicap. Arégonde, une grande reine mérovingienne avait des séquelles de poliomyélite.

Comment l'expliquez-vous ?

V. D. : Prendre soin de l'autre est un devoir dans toutes les grandes

religions et avant cela, on peut imaginer qu'il existait d'autres spiritualités. La vie est tellement précieuse dans ces temps reculés qu'on ne tue pas l'autre au prétexte de sa seule différence physique. Exception faite du handicap mental, qui fait peur, le handicap physique n'entraîne pas d'exclusion.

Avec un bémol : durant les périodes de famine, de grandes épidémies, la situation des personnes diminuées se détériore. Les cimetières témoignent d'une surmortalité des personnes handicapées dans ces moments-là.

Vous parlez du XVIII^e siècle comme d'un moment de rupture. Que s'est-il passé ?

V. D. : Les encyclopédistes commencent à tout ranger, tout classer. L'abbé de l'Épée étudie la langue des signes. Un peu plus tard, Louis Braille invente son système d'écriture à destination des aveugles. Surtout, on se met à regrouper les aveugles d'un côté, les sourds de l'autre.

C'est un terrible paradoxe : à vouloir éduquer, on a isolé. Aujourd'hui encore, on garde la trace de cet héritage avec des instituts spécialisés pour jeunes sourds ou jeunes aveugles. La mixité n'existe plus ! Les handicapés sont sortis du groupe.

Et notre société actuelle, comment qualifiez-vous son comportement vis-à-vis des personnes handicapées ?

V. D. : Notre société est à la fois volontaire et embarrassée. Volontaire car elle souhaite réellement prendre en charge le handicap, même si cette ambition se heurte souvent aux impératifs économiques. Par exemple, on fait des

« Notre société est à la fois volontaire et embarrassée. Elle souhaite réellement prendre en charge le handicap. Mais elle ne nomme pas les choses ! »

lois sur les équipements des bâtiments, pour adopter aussitôt des dérogations sous la pression de tel ou tel groupe d'intérêt...

Mais elle est aussi embarrassée. Le vocabulaire employé le montre bien. On ne nomme pas les choses ! Pourquoi parler de personnes à mobilité réduite et pas de handicapés ? Pourquoi parler de personnes de petite taille et pas de nains ? Ce ne sont pas des gros mots ! On installe une rampe pour accéder à la mairie, mais on la met à l'arrière, à côté des poubelles.

La société est partagée entre son envie de bien faire et son refus de la diversité. Or nous avons plein de choses à apprendre les uns des autres. La rampe qui sert aux personnes en fauteuil roulant est tout aussi utile à la femme enceinte ou à la personne âgée. Vive la différence !

Comment recréer ce mélange ?

V. D. : Tout commence à l'école. Se côtoyer dès le plus jeune âge ; grandir ensemble, c'est cela la clé.

Recueilli par Emmanuelle Réju

(1) Éd. Le Pommier, septembre 2018.

Le baromètre de la finance solidaire est soutenu par

 **BANQUE des TERRITOIRES**

 **Caisse des Dépôts**

 **AFD**
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Édité par BAYARD PRESSE S.A., société anonyme à directoire et conseil de surveillance. 18 rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex. Tél. : 01.74.31.60.60. Fax : 01.74.31.60.01. Directoire : Pascal Ruffenach, président et directeur de la publication ; André Antoni, Alain Augé et Florence Guémy, directeurs généraux. Président du Conseil de surveillance : Hubert Chicou. Actionnaires : Augustins de l'Assomption (93,7 % du capital), SA Saint-Loup, Association Notre-Dame de

Salut. Directeur de la rédaction : Guillaume Goubert. Directeur délégué, administrateur général : Arnaud Broustet. Directrice adjointe de la rédaction : Florence Couret. Numéro de commission paritaire (CPPAP) : 11019 C 85695. Dépôt légal à date de parution. Abonnement annuel plein tarif : 462 €. Édition spéciale réalisée par Emmanuelle Réju, Jean-Christophe Ploquin, Lionel Cheylus, Vincent Poumier, en collaboration avec Finansol : Joéline

Bernard, Nathalie Binvel, Rozenn Mahé, Frédéric Tiberghien, Patrick Sapy, Guillaume Viandier, Frédéric Fourrier. Impression : La Galiote-Prenant, 70 à 82 rue Auber, 94400 Vitry-sur-Seine. Papier 100 % recyclé.

 bayard